Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601683-20251209-D11_10_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE - Séance du 9 décembre 2025 | N° 11– 10- 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, M. Eric PROSPER, Mme Anne-Sophie LE PEN, M. Jean-Marie MONDOT, M. Pierre-Marie JOURDAN, M. Philippe KERZERHO, Mme Elisabeth SECHET, M. Elie THOUMELIN, Mme Karine LE GLAUNEC, Mme Annie PINARD, M. Olivier LE LAMER, M. Philippe DELHAYE, M. Hadrien REYRE, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS,
Absents excusés : Mme LOUESDON Laetitia ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth SECHET, Mme Delphine SOSON ayant donné pouvoir à M. Philippe DELHAYE
Absent non excusé : Mme Laurence LEPINE

Mme Anne-Sophie LE PEN est désignée secrétaire de séance

Date de convocation : 3 décembre 2025

Date d'affichage : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents :14
Votants : 16

Objet :

Modification du règlement intérieur des temps périscolaires

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de Plouharnel, fait part à l'assemblée qu'il convient de modifier l'article 6 : PAIEMENT du règlement intérieur des temps périscolaires en raison d'impayés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de l'article 6 du règlement des temps périscolaires

AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions à l'exécution de cette délibération

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 10 décembre 2025
Le Maire,
Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF